

OBJECTIF :

Être capable d'effectuer des travaux d'ordre non électrique à proximité d'une installation, d'un ouvrage ou de canalisations enterrées.

Identifier les risques électriques et l'environnement liée aux interventions dans le cadre de réalisation de fouille.

Appliquer les procédures de sécurité décrites dans la norme NF C 18-510 pour ces opérations.

PUBLIC :

Toutes personnes amenées à travailler dans des "fouilles", aux abords de câbles souterrains visibles, pour des opérations spécifiques limitées.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés, mise en situation pratique,
- Equipements du domaine de la basse tension,
- Les équipements de protection individuelle et collective,
- Remise à chaque stagiaire d'un livret écrit sous la forme de la norme NF C 18-550 expurgée.
- Contrôle des connaissances assuré par une évaluation finale.

DUREE :

1 jour soit 7 heures

PRE-REQUIS :

- **Pour le module tronc commun F :** Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
- **Pour les modules « Exécutants de travaux d'ordre non électrique en fouilles (BF, HF) », et « Chargé de Chantier (BF-HF) » :** Avoir suivi le module tronc commun F

PROGRAMME :

Module Tronc commun F (4h):

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d' électrisation, d' électrocution, de brûlure, etc.).
- Citer les ZONES D' ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - Identifier les limites et les zones d'ENVIRONNEMENT.

- Connaitre les principaux MATERIELS électriques souterrains des DOMAINES DE TENSION BT et HT (câbles, accessoires, etc.).
 - Reconnaître les OUVRAGES et INSTALLATIONS ELECTRIQUES souterrains BT et HT.
- Enoncer les risques spécifiques aux chantiers autours de CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées.
 - Identifier et prendre en considération les risques des TRAVAUX en fouilles et ceux liés à la présence de lignes aériennes, d'autres réseaux enterrés et d'engins de chantier.
- Décrire le principe d' une HABILITATION et donner la définition des symboles d' HABILITATION nécessaires pour les TRAVAUX concernant les CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées.
- Citer les OPERATIONS concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
 - Repérer le type d'OPERATION à effectuer et les moyens à mettre en œuvre.
 - Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté aux CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées.
 - Appliquer les consignes spécifiques à l'opération à réaliser.
- Connaitre la procédure à appliquer lors d' un endommagement d'une CANALISATION ELECTRIQUE ISOLEE enterrée.
 - Appliquer la « règle des 4A » en cas d'endommagement d'un réseau.

Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique en fouilles (BF, HF) (3h)

- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX en fouilles dans les zones d' ENVIRONNEMENT des CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées.
- Nommer les limites de l' HABILITATION symbole BF-HF pour l' EXECUTANT.
 - Mettre en œuvre le mode opératoire adapté aux CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées selon les instructions du CHARGE DE CHANTIER ou du CHARGE DE TRAVAUX habilité symbole BF-HF.
- Enoncer les risques liés à l' utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l' ENVIRONNEMENT.
 - Savoir exécuter un nettoyage en vue d'IDENTIFICATION, un RIPAGE ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
 - Savoir protéger l'OUVRAGE ou l'INSTALLATION contre tout risque mécanique ou thermique.

Module Chargé de Chantier (BF-HF) (3h)

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les OPERATIONS d' ORDRE NON ELECTRIQUE dans les zones d' ENVIRONNEMENT de CANALISATIONS ELECTRIQUES ISOLEES enterrées.
 - Identifier les acteurs concernés par les TRAVAUX en fouilles.
 - Savoir dialoguer avec tous les acteurs.
 - Contribuer à l'unicité et à la cohérence des décisions et des actions, et à la maîtrise de l'information.
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'HABILITATION et à ses prérogatives.
 - Contrôler les HABILITATIONS des exécutants sous son autorité, et les autres autorisations pouvant être requises.
- Nommer les limites de l' HABILITATION symbole BF-HF pour l' EXECUTANT et le CHARGE DE CHANTIER.
 - Appliquer les prescriptions du CHARGE DE TRAVAUX ou du CHARGE D'EXPLOITATION.
 - Analyser les risques propres à ses activités et à celles de ses EXECUTANTS.
 - Définir et mettre en place la ZONE DE TRAVAIL.
 - Transmettre et faire appliquer les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
 - Assurer la surveillance vis-à-vis du risque électrique et des autres risques du chantier.
- Enoncer les risques liés à l' utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l' ENVIRONNEMENT.
 - Savoir exécuter et faire exécuter un dégagement et un nettoyage en vue d'IDENTIFICATION, un RIPAGE ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
 - Savoir protéger l'OUVRAGE ou l'INSTALLATION contre tout risque mécanique ou thermique.

EVALUATION:

Test théorique